



---

Medienmitteilung – Communiqué aux médias – Comunicato per la stampa – Media release

---

Berne, 26 juin 2008

## **Le Tribunal administratif fédéral adopte sa proposition pour l'élection du président et du vice-président**

**Elire M. Christoph Bandli à la présidence et M. Markus Metz à la vice-présidence pour la période de fonction 2009/2010: telle est la proposition de la Cour plénière du Tribunal administratif fédéral à l'attention du Parlement.**

La Cour plénière du Tribunal administratif fédéral propose à l'Assemblée fédérale d'élire M. Christoph Bandli à la présidence et M. Markus Metz à la vice-présidence. Président du tribunal depuis le 1er janvier 2007, M. Christoph Bandli se présente pour une seconde période de fonction, tandis que M. Markus Metz, juge de la Cour I, est candidat à la succession de M. Philippe Weissenberger. Cette proposition porte sur la période de fonction 2009/2010.

Selon la loi sur le Tribunal administratif fédéral (art. 16, al. 1, let. f LTAF), la Cour plénière, qui se compose de l'ensemble des juges du Tribunal administratif fédéral, est chargée de soumettre une proposition à l'Assemblée fédérale pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence. Cette proposition a été arrêtée lors de la séance de la Cour plénière du 26 juin 2008 et a été transmise à la Commission judiciaire à l'attention de l'Assemblée fédérale.

### Renseignements complémentaires

Magnus Hoffmann, Chargé de la communication  
Schwarztorstrasse 59, Case postale, 3000 Berne 14  
Téléphone: 058 705 29 86; télécopie: 058 705 29 49  
E-Mail: [magnus.hoffmann@bvger.admin.ch](mailto:magnus.hoffmann@bvger.admin.ch)